

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Module d'approfondissement - Le développement de l'innovation en travail social** **2024-2025**

Code

T.TS.SO359.MAP753.F.24

Type de formation * Bachelor DAS CAS**Niveau**

- module de base
 module d'approfondissement
 module avancé
 module spécialisé

Caractéristique

En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type de module

- module principal
 module lié au module principal
 module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle

- module sur 1 semestre
 module sur 2 semestres
 semestre de printemps
 semestre d'automne
 Autres

2 **Organisation**

Crédits ECTS ***12 ECTS**

Volées :

PT 2022, EE 2022 et TP 2020

Semaines 39 à 49

Lundi et mardi

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autres

Autres prérequis

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***

Compétences :

3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.
4. Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.

Au terme du module, les étudiant-e-s seront capables de/ :

- Gérer des projets.
- Travailler en équipe en situation complexe.
- Aider à développer l'agilité institutionnelle.
- Développer de la créativité en situation institutionnelle.
- Mettre en œuvre une méthode de travail participative visant l'agilité et la créativité en situation institutionnelle.
- Autonomie et capacité décisionnelle.
- Soutenir les dynamiques de co-construction dans un collectif d'acteurs et actrices diverses.

5 Contenu et formes d'enseignement ***Contenus**

Comment et pourquoi soutenir l'innovation sociale dans le champ du travail social ? Dans quelle méthodologie s'inscrit cette dynamique de développement qui bouleverse la professionnalité du travail social, qui s'est historiquement construite sur l'affirmation d'une expertise de prise en charge ? Comment favoriser la participation des personnes bénéficiaires qui est le moteur de l'innovation en travail social ? Comment accompagner des milieux institutionnels qui souhaitent s'ouvrir à ces approches touchant à la répartition institutionnelle des pouvoirs ?

Ces questions sont primordiales pour que le travail social puisse être au 21^{ème} siècle le moteur « du changement et du développement social, de la cohésion sociale, du pouvoir d'agir et de la libération des personnes » (Définition internationale du travail social, approuvée par l'assemblée générale de l'Association internationale des écoles de travail social adopté le 10 juillet 2014 à Melbourne).

Ce module d'approfondissement propose une pédagogie qui s'inscrit pleinement dans ces finalités, car, comment serait-il possible de former au développement de l'innovation en travail en social sans appliquer ces dynamiques comme moteurs de l'apprentissage ? Pour ce faire, un partenariat a été créé entre une institution du travail social et un Pôle de développement interne à la HETSL. Les étudiant-e-s seront placé-e-s en situation professionnalisante au sein de différents services du CSP Vaud, qui offre ainsi un terrain d'expérimentation réelle. Au sein de l'école, le Pôle de développement « Nouvelles citoyennetés : participation à la culture et à la transition écologique », participera à l'accompagnement des étudiant-e-s conjointement avec les professionnel-le-s du CSP. Ce partenariat fonde une démarche de co-construction pour offrir aux étudiant-e-s un cadre expert, sécurisé et hybride, afin de les accompagner dans des expérimentations en situation réelle, à la fois sur le « terrain » et à « l'école ».

L'innovation en travail social est avant tout le résultat d'une méthode au sens large, et ce sont les étudiant-e-s qui seront les mieux placé-e-s pour formaliser et expliciter les processus vécus, et les partager en classe. Pour réaliser cette formalisation, chaque groupe de projet sera accompagné afin de lui permettre de transmettre les savoirs acquis via l'expérimentation. Ce module d'approfondissement mettra donc en œuvre une forme de pédagogie inversée :

- L'expérimentation en situation est première et précède la théorie.
- Le « terrain » et « l'école » s'allient pour accompagner les expérimentations des étudiant-e-s et leur permettre de les formaliser, de les transformer en savoirs.
- Les étudiant-e-s formalisent et transmettent leurs apprentissages entre pair-e-s.

Finalement, ce module d'approfondissement inaugure une forme de *living lab* ou « laboratoire vivant », qui repose sur « une méthodologie de recherche en innovation menée par une réunion d'acteurs publics, privés et citoyens qui travaillent en concertation continue, plutôt qu'en vase clos, pour concevoir, améliorer et valider dans le vécu, des produits, des services, des technologies, des outils, etc. » (Livre blanc des Living Labs, 2014). Cette approche peut être considérée comme un dispositif hybride de recherche-action-formation.

Modalités pédagogiques

Des « cellules d'immersion » accompagneront les étudiant-e-s réuni-e-s en groupes chargés d'aider le CSP à avancer sur la question de la participation. Cette approche relève de l'approche ethnologique qui prévoit l'accès au terrain plutôt qu'à un thème prédéfini. Du côté du CSP, les cellules d'immersion seront composées, au choix, de professionnel-le-s, de professionnel-le-s/bénéficiaires ou encore seulement de bénéficiaires.

Les cellules d'immersion présenteront le type d'accompagnement qu'elles proposent au début du MAP, pour que les étudiant-e-s s'inscrivent dans les groupes, par rapport aux enjeux présentés et à leurs centres d'intérêt.

C'est dans le cadre de l'expérimentation de terrain que les étudiant-e-s se mobiliseront pour formaliser leurs apprentissages et transmettre à l'école leur savoir acquis sur le terrain, pour collectivement se former. Cette formalisation sera elle aussi accompagnée par le Pôle de développement de la HETSL.

Cette alternance entre expérimentation de terrain et formalisation à l'école forme le cœur de la pédagogie mise en œuvre au service du processus de l'innovation sociale.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Présentation orale de groupe, suivie d'un rapport écrit de groupe qui tient compte des remarques de l'oral. Les présentations orales peuvent donner lieu à l'organisation éventuelle d'une journée de restitution ouverte (CSP, canton, etc.), portée institutionnellement par le CSP Vaud et la HETSL.

- La présentation orale de groupe se déroulera le **lundi 13 janvier 2025 (semaine 03)**
- Le travail écrit de groupe est à remettre au plus tard le **lundi 03 février 2025 (semaine 06)**

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F, la possibilité de répétition est la suivante :

Conformément à l'art. 30 du règlement sur la formation de base HES-SO, l'étudiant-e qui a obtenu la note F à l'évaluation du MAP répète le module :

- Soit en se présentant à une deuxième session prévue durant la même année académique, soit la restitution d'un travail écrit individuel pour le **lundi 24 mars 2025 (semaine 13)**.
- Soit en fréquentant à nouveau les enseignements de l'année suivante dans la haute école qui produit le module et en passant l'évaluation prévue en fin de module. Il-elle peut également choisir de suivre tout autre MAP. Dans ce cas, un nouvel échec serait également considéré comme un échec définitif.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

8 Remarques

La présence est obligatoire lors de toutes les séquences du module :

- Cours ;
- Immersion de terrain ;
- Ateliers de suivi de projet.

Les enseignant-es et les étudiant-es ont la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle générative au sein des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage ainsi que dans les travaux écrits en sous-groupe/individuel et ce, dans le cadre des ateliers thématiques. Ils et elles devront en faire un usage judicieux, critique et raisonné et annoncer explicitement l'utilisation de ces outils dans les supports de cours ou les travaux et pour les activités suivantes : corrections (orthographiques), reformulations (syntaxe), explications (concepts), inspirations idées) et citations (copier-coller). La forme est libre. A noter que les évaluations seront basées sur la maîtrise des concepts tels qu'ils ont été définis, expliqués et référencés dans les supports de cours et dans les textes abordés durant les séances et rattachés à leurs courants disciplinaire et sous-disciplinaire respectifs. Dès lors, toute production générée avec l'aide d'un outil d'intelligence artificiel reste sous la responsabilité de son utilisateur et utilisatrice.

Les procédures de réclamation et de recours contre une décision d'échec à un MAP ou toute autre décision liée à ce module sont celles de la haute école qui produit le module.

9 Bibliographie

La bibliographie sera distribuée en début de module.

10 Enseignant-e-s

Erard Céline
Frund Robert
Leuba Marie
Rullac Stéphane
Sans enseignant

Responsable de module *

RULLAC Stéphane

Descriptif validé le *

5 juillet 2024

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle